

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

**2017 SG 21** Subvention (6 000 euros) aux associations Difé Kako (13e) et Long Cours (11e) pour l'organisation de manifestations valorisant les cultures de l'Outre-Mer en 2017.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Difé Kako et Long Cours ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Difé Kako 32, rue du Javelot Tour Anvers 75013 Paris, pour la création de la pièce musicale dansée intitulée « Po Chapé » à Paris en 2017. Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Long Cours, 54, avenue Philippe Auguste 75011 Paris, pour l'organisation d'un festival des Outre-Mer en octobre 2017.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO